



MAIRIE DE COUTICHES

—

CONSEIL MUNICIPAL

—

Séance du 24 juin 2021

—

PROCES-VERBAL DE SEANCE FAISANT OFFICE DE COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance à 18 h 30 par Pascal FROMONT, maire de la commune

Secrétaire de Séance : Marie BICHET

- **Appel des présents** : l'ensemble des conseillers est présent à l'exception de Dany DEREGNAUCOURT (lequel a donné pouvoir à Laurent ROUSSEAU), Ingrid LAURENT (laquelle a donné pouvoir à Pierre), Mathieu DELPORTE (lequel a donné pouvoir à Pascal FROMONT), Florence FRERE (laquelle a donné pouvoir à Anne DEBARGE) et Rudy DELECOURT.

En présence de la presse : Monsieur Dupuis représentant de l'Observateur du Douaisis. Arrivée en début de séance de Monsieur OVART, représentant de « La Voix du Nord ».

- Monsieur le Maire demande si certains conseillers veulent soulever des **observations** suite au dernier conseil municipal.
→ Pas d'observations soulevées.
- Reprise et modifications des postes de permanence pour les élections départementales et régionales du 27 juin 2021.
- **Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire**
- **Délibérations n°25/2021 : Révision allégée n°1 du PLU. Délibération prescrivant la révision allégée et définissant les modalités de concertation.**
Monsieur le Maire explique qu'une révision allégée du PLU est envisagée et demande l'autorisation d'y procéder.
→ Approbation à l'unanimité des membres du conseil.
- **Délibération n°26/2021 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**
Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'approbation de la prise de compétence du PLUI à la CCPC.

L'ensemble des conseillers acceptent de voter à main levée.

Hubert LECERF demande si d'autres communes ont voté.

Monsieur le Maire lui répond que huit communes ont passé cette délibération au vote et que deux communes ont voté contre (Gondecourt et Auchy).

Maryline précise que la charte n'a aucune valeur juridique.

Monsieur le Maire précise que les gens du voyage quittent les lieux le 27 juin prochain et qu'ils ont versé la somme de 680 €, laquelle a été donnée au CCAS.

→ Marie BICHET, Denis RINGEVAL et Dany DEREGNECOURT s'abstiennent. Les 19 autres membres du conseil votent contre cette délibération.

- **Délibération n°27/2021 : Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'effectuer une modification d'imputation comptable de la subvention pour l'achat du vélo électrique.

→ Vote à l'unanimité des membres du conseil.

- **Délibération n°28/2021 : Renouvellement du contrat pour le poste d'agent technique dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétence)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 38/2019 du 9 Juillet 2019 relative à la création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif gouvernemental « Parcours Emploi Compétence » pour une durée de 12 mois.

Il informe le Conseil Municipal de la possibilité de renouveler ce contrat pour une durée d'un an du 22 Juillet 2021 au 21 Juillet 2022 pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

→ Approbation à l'unanimité des membres du conseil.

- **Délibération n°29/2021 : Signature d'une convention de groupement de commandes « Outil de gestion de centre de loisirs (ALSH) et activités communales périscolaires »**

Monsieur le Maire explique que l'ancien logiciel CIRIL utilisé a atteint ses limites, les interfaces sont compliquées, usagées et mal adaptées aux technologies d'aujourd'hui.

Des demandes d'évolution ont été faites à l'éditeur du logiciel mais ils refusent d'y procéder ou à un prix élevé.

La CCPC a signé une convention de groupement de commande qui permettra d'être doté d'un outil adapté aux besoins, de faciliter l'administration fonctionnelle, de disposer d'un outil répondant aux critères d'accessibilités, de disposer d'un outil accessible selon les standards en vigueur d'aujourd'hui, de réduire les charges financières, en raison d'économie d'échelle.

La CCPC a décidé de lancer un appel d'offre. Une formation sera prévue.

La décision du logiciel appartient à chaque commune. Le logiciel actuel coûte 14421,80 €.

Denis RINGEVAL demande combien cela coûte à la commune. Monsieur le Maire lui répond qu'aujourd'hui cela nous coûte 800 € par an car plusieurs communes sont regroupées.

Le devis de l'éditeur actuel est de 7000 € pour la maintenance et 14000 € pour la prestation.

Maryline BENDLEWSKI précise que ce logiciel est utilisé pour la gestion de l'aide aux devoirs. Récemment, étant confronté à une difficulté avec le logiciel, elle précise qu'elle a juste eu à téléphoner à la CCPC pour que cela se fasse et ils ont tout fait.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers

- **Délibération n°30/2021 : Création d'une agence postale communale**

La poste entend procéder à la fermeture du bureau de poste de Coutiches, au terme du bail soit le 30 juin 2022. La poste propose la mise en place d'une agence communale ou de l'installation d'un point de contact dans un commerce.

La solution d'installer une agence communale dans les locaux de la mairie a été privilégiée afin de conserver un service public au sein de la commune.

Daniel MONTAIS prend la parole estimant que pas grand-chose n'a été fait pour garder la poste et qu'il ne faut pas laisser partir les services publics de la commune. Une vive discussion débute. Marie BICHET explique que juridiquement le bail arrivant à terme, le locataire qu'est la Poste est en droit de quitter les lieux à ce moment-là. D'après les études qu'ils ont fait, le site est peu utilisé par les habitants, pas rentable et la personne au guichet manque de travail. Anne DEBARGE demande si la création de cette agence postale entraîne une création de poste au sein de la mairie. Monsieur le Maire explique qu'une personne à mi-temps a posé sa candidature. L'agence postale sera ouverte tous les matins du mardi au samedi avec formation d'un binôme.

Une réflexion est en cours pour savoir ce qui peut remplacer la poste dans les locaux qu'ils occupent.

Après remise en état par la poste, il est envisagé de faire un espace coworking ou d'y installer un commerce. Un commerçant en bien être, produits bio serait intéressé.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers

- **Tour des commissions :**

- **Commission sécurité** - Pierre LAURENT : Chicane rue du bru et ramoniers. Projet de passer la Route Nationale en priorité à droite mais la décision revient au préfet. Une demande a été faite pour reculer le panneau d'entrée de Coutiches et de passer la RN en priorité à droite. Si cela fonctionne, toute la commune passera en priorité à droite. Une commande a été faite suite à la subvention accordée pour la signalétique verticale pour des panneaux clignotants pour les passages piétons : 12 panneaux qui vont équiper 6 passages piétons.
- **Travaux** - Laurent ROUSSEAU : Il remercie Pierre LAURENT pour le recrutement des emplois jeunes qui aident les employés aux espaces verts. Ils débiteront la semaine prochaine une formation pour le montage d'un échafaudage. La structure en bois du terrain de tennis commence à monter. La commande des panneaux de rues a été envoyée début de semaine.
- **Jeunesse** - Maryline BENDLEWSKI : Pour le centre aéré, les groupes d'animateurs sont prêts. Malgré deux désistements, deux autres personnes ont été trouvées pour le mois de juillet. Pour le mois d'août, une personne a été embauchée suite à l'augmentation des effectifs.

Jeunesse et sports : la journée pour les ados a lieu le lundi 30 août 2021 pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans au parc Astérix.

Concernant le terrain multi sports, les différents devis sont en cours d'analyse et un cahier des charges est à venir. L'installation est prévue pour le 1^{er} semestre 2022.

AS Coutiches a présenté son nouveau bureau et les futurs projets. Ils sont à la recherche d'un service civique ou de stagiaires.

Un premier groupe de travail s'est réuni hier pour le conseil municipal des enfants. Il sera présenté lors de la cérémonie des vœux de 2022. La prochaine réunion se tiendra le 8 juillet 2022 pour élaborer un flyer début septembre.

Cantine : une réunion a été faite avec la dame en charge de la cantine.

- **Espaces verts** - Claudie SIROS. L'ANEC a reçu subvention de 9024 € pour démarrer la zone humide. La distribution de composteurs a été faite la semaine dernière. Elle demande la sécurisation du passage piéton devant la boulangerie car la visibilité est mauvaise. Elle précise que Patrick RAPPASSE est resté bloqué suite à un mauvais stationnement d'un véhicule.
- **Fêtes et cérémonies** – Stéphanie DUFERMONT : Lors des réunions de quartier bleu et vert, les problèmes relatifs à la sécurité et au manque de civisme sont ressortis. Le 1^{er} juillet est organisé la remise des prix dans les deux écoles. Une calculatrice gravée sera donnée aux élèves. Une réunion « fêtes et cérémonies » a lieu le 1^{er} juillet. Le 4 juillet est organisé la braderie de la rue de la Jonquière : 500 mètres sont déjà réservés. Le marquage se fera le 29 juin. Est organisé le 14 juillet, une retraite aux flambeaux, une petite restauration, un feu d'artifice à 23 h 30. Les 11 et 12 septembre, se tiendront les Costiciades.

Monsieur le maire précise que deux classes ont été fermées en raison de cas contact COVID.

- **Seniors** : Marie Paule : le voyage est programmé à l'abbaye de Valloire et les inscriptions sont en cours.
- **Diverses informations sur les dossiers en cours.**
 - La décision du tribunal dans le cadre du PLU a été rendue concernant la parcelle de la rue basse. La mairie a été déboutée et le terrain reste en zone agricole.
 - Ecole : Lancement d'un concours d'architecte pour l'école.
- La séance est levée à 20 h 03.